

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys
Réuni à Aire sur la Lys, le 26 Avril 2024

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Delrue, Duwicquet, Goube, MM Beauchamp, Bezirard, Borrewater,
Dissaux, Hocq, Legrand, Mequignon, Waymel

Étaient excusés :

MM. Barbarin, Belabbes, Caillieret, Cambien, Dieusart, Haesebroeck, Houssin,
Ledoux, Perin.

Pouvoir :

M. Houssin donne pouvoir à M. Waymel

Vu le rapport n° 04-24

DECIDE

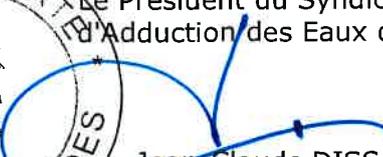
- de lancer les travaux de réhabilitation de la vanne automatique n° 7 (équipements hydrauliques et génie civil) après mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique,
- d'imputer les sommes aux comptes correspondants,
- d'autoriser son Président à prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX



RAPPORT : 04-24**SYNDICAT
DES EAUX D****DE LA LYS****OBJET : Remplacement de la vanne automatique n° 7**

13 vannes automatiques (VA) DN 1000 mm sont existantes sur le linéaire de canalisation reliant Aire sur la Lys à Prêmesques. Elles permettent de sectionner la canalisation en tronçons d'environ 3 km lorsque des interventions (programmées ou urgentes) sont nécessaires et ainsi de limiter les volumes et les temps de vidange et de remplissage.

La VA10 a été remplacée lors de l'arrêt technique de 2023.

Toutes les autres vannes sont d'origine, elles n'ont jamais été renouvelées et présentent certains dysfonctionnements.

Les travaux sur la canalisation prévus lors de l'arrêt technique 2024 portant sur les tronçons VA6-VA7 et VA7-VA8, les vannes automatiques concernées ont été visitées.

Il apparaît ainsi que, bien que fonctionnel, l'ouvrage VA7 est vieillissant : vanne de plus de 50 ans, revêtement sur la canalisation présentant des cloques pouvant être préjudiciables pour l'acier, génie civil dégradé.



Le remplacement de cet équipement structurant de la canalisation présenterait une étape supplémentaire dans la sécurisation de l'adduction.

Il est donc proposé au Comité syndical de lancer une consultation conformément au Code de la Commande Publique et de réaliser les travaux de renouvellement de la VA7 ainsi que la réhabilitation du génie civil durant l'arrêt technique 2024.

* * *

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur :

- Le lancement des travaux de réhabilitation de la vanne automatique n° 7 (équipements hydrauliques et génie civil) après mise en concurrence conformément au Code de la Commande Publique,
- L'imputation des sommes correspondantes au budget,
- L'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le **17 AVR. 2024**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DISSAUX